

Séance du 19 septembre 2024  
(Rombach-le-Franc)

— Membres en exercice : 51  
— Présents ou remplacés : 26

— Absents/excusés : 25  
— Procurations : 5

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

### 2. Approbation et signature de la charte d'engagement du PAT

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président,

#### I. RAPPORT

Engagé depuis 2019 dans une démarche de Projet alimentaire territorial (PAT) aux côtés de la Communauté de communes du Canton d'Erstein, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat Alsace centrale a, par délibération du 25 janvier 2024, confirmé cet engagement et approuvé le principe de sa pérennisation.

Les PAT, qui participent à la déclinaison du Programme national pour l'alimentation (PNA), ont pour objectif de soutenir, coordonner et animer les efforts d'un territoire pour améliorer sa résilience alimentaire. Ces projets donnent lieu à des actions concrètes sur le territoire, qui peuvent être portées par le PETR dans une approche globale, ou par chacun des partenaires du PAT d'Alsace centrale. Ce dernier a, le 14 mars 2024, été labellisé de niveau II. Cette labélisation, attribuée pour une durée de cinq ans renouvelable, correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelle et signifie une meilleure visibilité du projet.

S'agissant d'une démarche partenariale, cela engage plus encore les partenaires du PAT à œuvrer collectivement pour atteindre les objectifs du plan d'action pour la période 2024-2028. C'est pourquoi la collectivité est invitée à formaliser cet engagement par la signature d'une Charte d'engagement. Dans ce cadre, le PETR s'engage spécifiquement à :

- porter et défendre politiquement les enjeux liés à l'alimentation durable et de proximité,
- coordonner et animer la démarche du PAT pour son territoire et celui de la Communauté de communes du Canton d'Erstein,
- maintenir et pérenniser les moyens humains nécessaires à l'animation du PAT,
- pérenniser la coanimation du PAT par la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale, notamment par la mise en place d'une convention pluriannuelle,
- poursuivre et renforcer la collaboration avec la chargée de mission « Accélérateur de transition » de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour l'animation du PAT, en lien avec leurs projets,
- tendre vers l'exemplarité pour l'organisation de manifestations et de collations lors des réunions en privilégiant les productions de proximité qu'elles soient bio ou HVE (haute valeur environnementale)

- chercher la cohérence entre les actions du PAT et les dispositifs portés par le PETR pour ses communautés de communes (SCOT, Transitions énergétiques, PCAET, PTRTE, CLS),
- réaliser une étude de faisabilité sur l'amélioration de la production pour la restauration collective sur le territoire d'Alsace centrale (cuisine centrale, sourcing de producteurs,...).
- mener un diagnostic de la précarité alimentaire sur son territoire, ainsi qu'identifier et rencontrer les acteurs de cette thématique et travailler avec eux sur le développement de solutions concrètes pour les personnes bénéficiaires,

L'objectif est ainsi d'ancrer cette démarche sur le territoire, de manière à développer l'accès à une alimentation saine et de proximité pour ses habitants.

## II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 septembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 décembre 2016 approuvant les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace centrale, et notamment son axe relatif au plan alimentaire territorial,

Vu la délibération du PETR du 25 janvier 2024 relative à la poursuite du Projet alimentaire territorial et la candidature pour une labellisation de niveau II,

Vu le projet de Charte d'engagement des partenaires du Projet alimentaire territorial d'Alsace centrale,

Considérant l'importance de l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité pour les habitants de l'Alsace centrale,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la Charte d'engagement au sein du Projet alimentaire territorial d'Alsace centrale, ainsi que les engagements spécifiques de la collectivité listés ci-dessus,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à compléter et signer cette charte et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

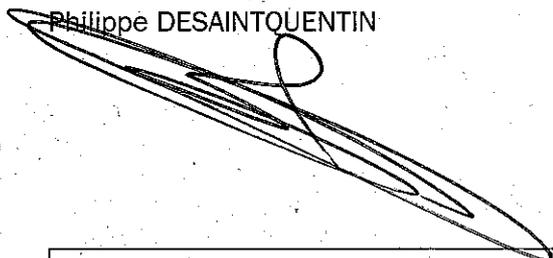
Nom – Prénom	Donne procuration à
BARBIER Patrick	
<b>Communauté de communes de Sélestat</b>	
<b>Titulaires</b>	
ADONETH Luc	
ANDREA Charles	
DELSART Patrick	
DESAINQUENTIN Philippe	
DIGEL Denis	
DUSSOURD Yves	

ENGEL Robert	SCHALLER Claude
HIRTZ Sylvie	
HORNBECK Nadège	
MUHR Virginie	
RISCH Claude	
SCHALLER Claude	
SCHEIBLING Philippe	
SCHEUER Tania	
SCHLEIFER Christian	
SOHLER Olivier	
WIRA Michel	
WOTLING Philippe	
<b>Suppléants</b>	
CLAVER Michèle	
GAUDIN Bertrand	
HOLZMANN Yves	
MORIS Olivier	
OBERLE Fabienne	
RENAUDET Michel	
<b>Communauté de communes de la Vallée de Villé</b>	
<b>Titulaires</b>	
BUHL Patrick	
ESCHRICH Emmanuel	
JANUS Serge	
MEYER Alain	
PIELA Jean-Pierre	SCHMITT Bernard
PFANN Lionel	
SCHMITT Bernard	
UHLERICH Marie-Odile	WALSPURGER Yvette
WALSPURGER Yvette	
<b>Suppléants</b>	
DAVID Joffrey	
DUCORDEAUX Marie-Line	
DEBAUCHEZ Gérard	
HAESSLER Christian	
HOULNE Monique	
KRAUTH Alexandre	
MANGEOLLE Abel	
MULLER André	
WITZ Jean-Marc	
<b>Communauté de communes du Ried de Marckolsheim</b>	
<b>Titulaires</b>	
BUTSCHA Michel	
FOISSIER Sébastien	
GREIGERT Catherine	
JEHL Alex	
KEMPF Denise	
KLIPFEL Martin	
KLOTZ Mathieu	
KNOBLOCH Christophe	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric
LAUFFENBURGER Mathieu	
MEMHELD Christian	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	
SCHWEIN Noël	
SCHWOERER Sébastien	
VOGELI Jean-Michel	
VOGEL Camille	
<b>Suppléants</b>	

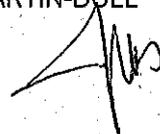
BERGER Mickaël	
BLATZ François	
GRISS Vincent	
ROHMER Clément	
NEEFF Anne Marie	
ULRICH Anne-Lise	
<b>Communauté de communes du Val d'Argent</b>	
<b>Titulaires</b>	
BURRUS Jean-Marc	
FRECHARD Jean-Luc	
FREYBURGER Eric	
GOETTELMANN Thomas	
HESTIN Noëlie	
ISSENHUTH Jean-Pierre	Patrick BARBIER
ORSATI Régine	
PETIT Denis	
ROUSSEL Nathalie	
<b>Suppléants</b>	
FORCHARD Christiane	
BERGER Louis	

Pour extrait conforme,  
À Sélestat, le 19 septembre 2024

Le Secrétaire de séance  
Philippe DESAINTOUENTIN

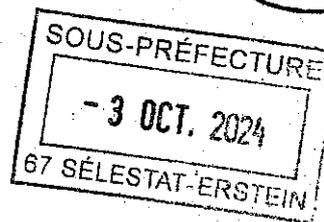


Le Président,  
Patrick BARBIER  
p.d. la Directrice générale adjointe des services,  
Josiane MARTIN-DOLL




Transmis au représentant de  
l'Etat dans le département :

Mis en ligne le : 3 octobre 2024



La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.